

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Termes de référence – Coordinateur national des pays bénéficiaires de la coopération pour le développement

1. Contexte

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à assurer la redevabilité mutuelle de l'ensemble des parties et génère des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Les gouvernements des pays en développement sont invités à participer au deuxième cycle de suivi du PMCED, en dirigeant le processus de collecte et de validation des données pour les indicateurs recueillies au niveau pays. Cette approche impliquera la collaboration et le dialogue avec diverses parties prenantes afin de consolider les données (notamment les fournisseurs de coopération pour le développement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les syndicats et les parlementaires).

Les pays qui reçoivent des fonds de coopération pour le développement et qui souhaitent prendre part au deuxième cycle de suivi du PMCED (2015-2016) sont invités à y participer et à identifier un coordinateur national, qui sera responsable de la coordination du processus de suivi au niveau du pays.

2. Profil

Le coordinateur national idéal :

- est un haut fonctionnaire travaillant au sein d'un ministère chargé de l'aide/des apports de financement du développement/de la gestion et de la coordination du développement, comme le ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères ;
- maintient un réseau de contacts solide avec les fournisseurs de coopération pour le développement dans le pays ainsi qu'avec les autres acteurs du processus de suivi (les OSC, le secteur privé, les syndicats et les parlementaires) ;
- a régulièrement participé au dialogue politique et/ou aux exercices de programmation au niveau pays ; et,
- possède une bonne compréhension des principes relatifs à l'efficacité du développement et connaît bien les principes de Busan pour une coopération efficace pour le développement.

3. Rôle

Le coordinateur national est invité à se référer au [Guide de suivi](#) pour se faire une idée d'ensemble de son rôle dans l'exercice de suivi (voir en particulier la page 14 « Instructions à l'intention des gouvernements des pays en développement » de la Partie II). Une vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes au cours du processus de suivi, et en particulier lors du reporting des données, est présentée aux Annexes 1 et 2 de ces Termes de référence (TdR).

Les coordinateurs nationaux jouent un rôle essentiel dans la conduite des efforts de suivi au niveau des pays, en :

- s'assurant que les parties prenantes des pays soient pleinement informées des efforts de suivi du Partenariat mondial et en facilitant leurs contributions au processus ;
- supervisant la collecte des données provenant des pays, soit par le biais de mécanismes et d'outils existants, soit par le biais de processus ad hoc ;
- organisant un dialogue entre les diverses parties prenantes pour appuyer la consolidation, la validation, et l'évaluation finale des données de manière à garantir leur qualité globale ; et,
- soumettant les données validées à l'EAC qui ont été collectées au niveau des pays et sur lesquelles s'appuieront les Indicateurs 1, 2, 3, 5a, 5b, 6, 7, 8 et 9b.

4. Principales activités

Le coordinateur national est invité à coordonner l'exercice de suivi en suivant les étapes décrites ci-dessous. Ces TdR sont conçus pour donner des instructions au coordinateur national, mais le processus permet la flexibilité et conseille vivement, dans la mesure du possible, d'ancrer les activités proposées dans les cadres et les processus des pays (voir des exemples de méthodes pour ancrer la collecte et la validation des données dans le processus pays dans le Guide de suivi, page 16).

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes (d'octobre à novembre 2015).** Afin de faciliter le processus de collecte et de validation des données et d'assurer une approche inclusive, le coordinateur national organise une première réunion avec les parties concernées, y compris :
 - les personnes-ressources compétentes du gouvernement (par exemple, les ministères sectoriels), du Parlement et des gouvernements infranationaux dans les pays décentralisés ; et
 - les points focaux des fournisseurs de coopération pour le développement, des organisations de la société civile, le secteur privé et les syndicats.

La ou les réunion(s) devrai(en)t permettre de : 1) sensibiliser au processus de suivi ; 2) convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées ; et, 3) se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante.

- **(2) Collecte et validation des données : (de novembre 2015 à mars 2016).** Le coordinateur national supervise la collecte et la validation des données, en consultation avec les parties prenantes concernées.

Collecte des données : le coordinateur national collecte les données pour les indicateurs 1, 2, 3, 5a, 5b, 6, 7, 8 et 9b. Il encouragé dans la mesure du possible, à utiliser les données existantes (par exemple d'extraire les données du système de gestion de l'information sur l'aide) et lorsque les données ne sont pas encore disponibles, de les collecter peut-être au coup par coup auprès des parties prenantes concernées.

Le tableau ci-dessous indique quelles parties prenantes devraient fournir des données pour chaque indicateur. Le coordinateur national peut inviter les points focaux des fournisseurs de coopération, des OSC, du secteur privé et des syndicats à soutenir la consolidation des données pour leur propre groupe de parties prenantes.

Validation des données : le coordinateur national valide les données avec les parties prenantes concernées.

Le tableau ci-dessous précise quelles parties prenantes devraient participer à la validation des données pour chaque indicateur. Le coordinateur national peut inviter les points focaux des fournisseurs de coopération, des OSC, du secteur privé et des syndicats à soutenir la consolidation des données pour leur propre groupe de parties prenantes. Il peut décider d'effectuer la validation des données par le biais d'un **dialogue multi-parties prenantes de clôture**.

Le coordinateur national soumet les données validées à l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE (EAC) **au plus tard le 31 mars 2016** (en utilisant l'[outil de soumission des données](#) mis à disposition par l'Équipe d'appui conjointe).

Parties prenantes qui devraient effectuer le reporting des données et participer à la validation des données

Gouvernement	Indicateurs 1, 2, 3, 5b, 6, 7 et 8
Fournisseurs de coopération	Indicateurs 1, 2, 3, 5a, 6 et 9b
OSC	Indicateurs 2 et 3
Secteur privé	Indicateur 3
Syndicats	Indicateur 3

- **(3) Revue finale (d'avril à juin 2016).** Dès réception des séries de données finales provenant de l'EAC, le coordinateur national en assure une évaluation finale, en consultation avec les parties prenantes concernées. En cas d'erreurs dans les données, les coordinateurs nationaux sont invités à en aviser l'EAC.

- **(4) Dialogue multi-parties prenantes autour des conclusions (de septembre à décembre 2016).** Le coordinateur national est invité à organiser et/ou à participer activement aux discussions sur les conclusions tirées de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

5. Processus d'identification du coordinateur national

Au cours des efforts précédents de suivi de l'efficacité de l'aide, les gouvernements avaient désigné en tant que coordinateurs nationaux, des hauts fonctionnaires des ministères chargés de l'aide / des apports de financement du développement / de la gestion et de la coordination de la coopération pour le développement [c'est-à-dire provenant du ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères]. Le dialogue multi-parties prenantes étant important pour assurer la qualité des données, l'idéal serait que le coordinateur national sache déjà travailler avec les différents groupes de parties prenantes.

6. Durée

La participation du coordinateur national commencera le 1^{er} octobre 2015 (ou sinon à compter de la date de sa désignation) et prendra fin en décembre 2016.

Annexe 1 – Aperçu des responsabilités des parties prenantes tout au long du processus de suivi

Qui ?	Quelles responsabilités ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gouv. compétents)	- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données - Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 - Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 - Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Fournisseurs de coopération pour le développement	- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données - Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

Annexe 2 – Vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes dans la phase de reporting des données**Pour chaque indicateur :**

- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives)?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE DE DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)		■				QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés		■				QUANTI